

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Nombre de conseillers :

En exercice	19	Présents	15	Votants	19
Absents	4	Exclus	0		

Date Convocation : mercredi 2 avril 2025

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Virginie BOYER, Céline DURAND, Daniel SAUVAGE, Christel FIETKAU, Patrick LECOMTE, José PASQUALETTE, Karine COMBE (arrivée à 19H15), Nathalie LEFEVRE, Yvelise ROPTIN, Jean-Louis REYNAUD, Vanessa AIRAL.

Pouvoirs : Michel GORDOT à Céline DURAND, Mickaël DUREZ à Bernard DANIEL, Yann RICHE à Nathalie LEFEVRE, Anthony FERNANDEZ à Vanessa AIRAL.

Absents excusés : Michel GORDOT, Mickaël DUREZ, Yann RICHE, Anthony FERNANDEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Céline DURAND est désignée secrétaire de séance.

Objet : Solidarité avec la population MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de MONS du Département du Gard tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de MONS contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 €
- À la Protection civile, sous les références bancaires précisées ci-dessous :

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	00598	00020164306	84	EUR	CRCM PARIS AG GDS COMPTES
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1027	8005	9800	0201 6430 684	CMCIFR2A
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CRCM PARIS AG GDS COMPTES			F N P C		
18 RUE DE LA ROCHEFOUCAULD			TOUR ESSOR		
75009 PARIS			14 RUE SCANDICCI		
01 53 48 65 37			93500 PANTIN		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- Après avoir entendu ce rapport, d'approuver ce soutien à la population de Mayotte.
- D'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération avec 17 voix pour, et 2 abstentions (Vanessa AIRAL, Anthony FERNANDEZ).

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Mons,
Le 14 avril 2025

Gérard BANQUET
Maire de Mons

Céline DURAND
Secrétaire de séance

